

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52  
Présents : 42  
Procurations : 7  
Votants : 49  
Absents : 3

Date de convocation : 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents : J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

**Objet** : Budget annexe Pépinière « L'Espélidou » - BP 2021 (HT).

Il vous est rappelé la délibération n°03032021-08 du 3 mars 2021 portant débat d'orientation budgétaire du budget annexe de la pépinière l'Espélidou pour 2021.

**RAPPEL** : La reprise de la gestion de cette activité a été opérée à compter du 24 janvier 2021. L'année 2021 est donc un exercice de transition qui devra comprendre la reprise des éléments résultant de l'arrêt des comptes du budget annexe du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale. La reprise de ces éléments antérieurs fera l'objet en 2021 d'un budget supplémentaire.

En conséquence, le projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 217 159.53 €
- Section d'investissement : 114 345.00 €

Section de fonctionnement :

En dépenses :

**Chapitre 011** : 51 080,00 € : Il s'agit des charges à caractère général nécessaires au fonctionnement courant du service avec essentiellement les dépenses liées aux fluides, à l'entretien de l'équipement et aux fournitures nécessaires aux prestations proposées aux entreprises.

**Chapitre 012** : 69 250.10 € : Il s'agit des charges de personnel correspondant à 1,65 ETP.

**Chapitre 66** : 5 681.41 € : Ces crédits correspondent aux intérêts de l'emprunt ayant financé la construction de l'équipement.

**Chapitre 042** : 91 148.02 € d'amortissements.

En recettes :

**Chapitre 70** : 2 700.00 € de tarifs et redevances correspondant aux prestations proposées aux entreprises.

**Chapitre 74** : 69 614.53 € de participations publiques avec la subvention d'équilibre du budget principal de la CCBA.

**Chapitre 75** : 71 200.00 € représentant les loyers versés par les entreprises résidentes à la pépinière.

**Chapitre 042** : 73 645.00 € d'amortissements des subventions transférables ayant financé la réalisation de l'équipement.

Section d'investissement :

En dépenses :

**Chapitre 16** : 32 200 € de remboursements de capital et 5 400.00 € de cautions.

**Chapitre 21** : 3 100.00 € liés essentiellement aux moteurs de la porte sectionnelle.

**Chapitre 040** : 73 645.00 € d'amortissements des subventions transférables ayant financé la réalisation de l'équipement.

En recettes :

**Chapitre 13** : 17 796.98 € de subvention d'équilibre du budget principal de la CCBA.

**Chapitre 16** : 5 400.00 € de cautions.

**Chapitre 040** : 91 148.02 € d'amortissements.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions : A BEL, B PERRUSSET et G FANGIER), décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2021 du budget annexe de la Pépinière l'Espéridou selon les éléments détaillés ci-dessus qui s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :
  - Section de fonctionnement : 217 159.53 €
  - Section d'investissement : 114 345.00 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 14 avril 2021

Le Président, Max TOURVIEILHE

